

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité:

DE

BT

RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE

C. U. PV 00640/93

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE N° FEUILLET

01

ANALYSE ET REFERENCES :

OBJET: Observation d'un phénomène lumineux d'origine inconnu.

REFERENCE: B.E n° 18000 DEF/GEND/EMP.OPS du 06 avril 1979 relatif à l'étude du phénomène O.V.N.I.

C.M.n° 32600 DEF/GEND/OE/D.O Rens du 08/11/1985.

Nous soussigné : gendarme P O APJ, en résidence à

Vu les articles: 20 et 21-1 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE

Le vingt trois novembre mil neuf cent quatre vingt treize à neuf heures quarante cinq se présentent au bureau de notre unité, Monsieur R M et sa concubine Madame S A.

EXPOSE DES FAITS

Ces personnes visiblement troublées nous déclarent avoir aperçu à travers les volets de leur chambre de nombreux flashes dans la nuit du vingt deux au vingt trois novembre entre cinq heures trente et sept heures.

ENQUETE

Nous procédons à l'audition de Madame S A qui nous déclare avoir vu à plusieurs reprises à travers les volets de sa chambre des flashes violents, intenses, et aveuglants. (Pièce N°02)

Monsieur R quant à lui confirme les faits et compare ces flashes à ceux d'explosions atomiques qu'il a pu observer lorsqu'il servait dans la Marine Nationale à (Pièce N°03)

Ces personnes étant inconnues des services de Police et Gendarmerie de la ville de et comme rien ne permet de mettre en doute leur crédibilité nous avons donc procédé à une enquête de voisinage, et contacté les différents services: Police, Sapeurs-Pompiers, E.D.F, et Météo de la ville de

Aucun renseignement de nature à corroborer les faits n'a été recueilli.

CLOTURE

Nous transmettons la présente procédure à Monsieur le Procureur de la République à , à Monsieur le Sous Préfet à , ainsi qu'au centre d'études spatiales à TOULOUSE.

EXPLOITATION SATELLITES
SCIENTIFIQUES

23 DEC. 1993

N° 291

2 M. le procureur de la République

Date de clôture

03/12/1993

1 M. le Sous-Préfet

1 Centre National d'études Spatiales

1 Archives

Signature

Compagnie :

Unité:

BT

C.U. - PV 00640/93

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE

AUDITION

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE N° FEUILLET

02 1

Nous soussigné : gendarme P. 0 , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20 et 21-1 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

S. A , 56 ans,
née le à
demeurant

célibataire, retraitée, nationalité française,

qui déclare le vingt trois novembre mil neuf cent quatre vingt treize à dix heures et quarante cinq minutes: "Cette nuit à cinq heures trente environ, alors que j'étais à mon domicile, je me suis levée de mon lit pour aller au toilette. Au moment de me recoucher j'ai aperçu à travers les volets de ma chambre une sorte de flash violent, intense et aveuglant qui s'est produit à plusieurs reprises (sept fois environ) entre cinq heures trente et six heures. Ces flashes de couleur jaune et vert duraient une seconde à peu près. Ils étaient espacés de deux à six minutes environ. A sept heures le phénomène s'est renouvelé deux fois avec moins d'intensité, la couleur était cette fois jauné. J'ai donc appelé le commissariat de Police qui ma affirmé que j'étais la seule à avoir signalé ce phénomène. Devant l'ampleur des faits j'ai décidé de faire une déclaration auprès de la Gendarmerie. Je précise que mon pavillon est situé face à la rue à et les abords sont dégagés.

Le vingt trois novembre mil neuf cent quatre vingt treize à onze heures quinze.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.

a signé au carnet de déclarations

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE

AUDITION

N° PIÈCE N° FEUILLET

03 1

Compagnie :

Unité:

BT

C.U. PV 00640/93

Nous soussigné : gendarme P 0 , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20 et 21-1 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

R: M , 50 ans,

né le à

demeurant

divorcé, retraité de la Marine, nationalité française,

qui déclare le vingt trois novembre mil neuf cent quatre vingt treize à onze heures et quinze minutes: "Je confirme la déclaration de Madame S . Toutefois, je précise que ces flashes m'ont sortis de mon sommeil. J'en ai aperçu quatre dont un très violent, semblable, voir plus intense qu'un flash d'explosion atomique. Je vous parle en connaissance de cause ayant servi dans la Marine à , j'ai eu l'occasion d'assister à plusieurs explosions nucléaires pendant trois ans.

Le vingt trois novembre mil neuf cent quatre vingt treize à onze heures trente

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.

a signé au carnet de déclarations

Compagnie :

Unité:

BT

C. U. - - PV 00640/93

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE

N° FEUILLET

01

1

ANALYSE ET REFERENCES :

OBJET: Observation d'un phénomène lumineux d'origine inconnu.

REFERENCE: B.E n° 18000 DEF/GEND/EMP.OPS du 06 avril 1979 relatif à l'étude du phénomène O.V.N.I.

C.M.n° 32600 DEF/GEND/OE/D.O Rens du 08/11/1985.

Nous soussigné : gendarme P O , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20 et 21-1 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE :

Le vingt trois novembre mil neuf cent quatre vingt treize à neuf heures quarante cinq se présentent au bureau de notre unité, Monsieur R M et sa concubine Madame S. A

EXPOSE DES FAITS

Ces personnes visiblement troublées nous déclarent avoir aperçu à travers les volets de leur chambre de nombreux flashes dans la nuit du vingt deux au vingt trois novembre entre cinq heures trente et sept heures.

ENQUETE

Nous procédons à l'audition de Madame S. A qui nous déclare avoir vu à plusieurs reprises à travers les volets de sa chambre des flashes violents, intenses, et aveuglants. (Pièce N°02)

Monsieur R quant à lui confirme les faits et compare ces flashes à ceux d'explosions atomiques qu'il a pu observer lorsqu'il servait dans la Marine Nationale à . (Pièce N°03)

Ces personnes étant inconnues des services de Police et Gendarmerie de la ville de et comme rien ne permet de mettre en doute leur crédibilité nous avons donc procédé à une enquête de voisinage, et contacté les différents services: Police, Sapeurs-Pompiers, E.D.F, et Météo de la ville de .

Aucun renseignement de nature à corroborer les faits n'a été recueilli.

CLOTURE

Nous transmettons la présente procédure à Monsieur le Procureur de la République à , à Monsieur le Sous Préfet à , ainsi qu'à Monsieur le Commandant du bureau défense-opérations de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

2	M. le procureur de la République
1	M. le Préfet
2	Direction Générale de la Gendarmerie Bureau défense-opérations.
1	Archives

Date de clôture
03/12/1993

Signature

Compagnie :

Unité:
BT

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE

AUDITION

N° PIÈCE

N° FEUILLET

02

1

C.U. - PV 00640/93

Nous soussigné : gendarme P 0 , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20 et 21-1 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

S. A , 56 ans,
née le à
demeurant

célibataire, retraitée, nationalité française,

qui déclare le vingt trois novembre mil neuf cent quatre vingt treize à dix heures et quarante cinq minutes: "Cette nuit à cinq heures trente environ, alors que j'étais à mon domicile, je me suis levée de mon lit pour aller au toilette. Au moment de me recoucher j'ai aperçu à travers les volets de ma chambre une sorte de flash violent, intense et aveuglant qui s'est produit à plusieurs reprises (sept fois environ) entre cinq heures trente et six heures. Ces flashes de couleur jaune et vert duraient une seconde à peu près. Ils étaient espacés de deux à six minutes environ. A sept heures le phénomène s'est renouvelé deux fois avec moins d'intensité, la couleur était cette fois jaune. J'ai donc appelé le commissariat de Police qui ma affirmé que j'étais la seule à avoir signalé ce phénomène. Devant l'ampleur des faits j'ai décidé de faire une déclaration auprès de la Gendarmerie. Je précise que mon pavillon est situé face à la rue à et les abords sont dégagés.

Le vingt trois novembre mil neuf cent quatre vingt treize à onze heures quinze.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.

a signé au carnet de déclarations

Compagnie :

Unité:

BT

C.U.

PV 00640/93

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE

AUDITION

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE N° FEUILLET

03

1

Nous soussigné : gendarme P. O. , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20 et 21-1 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

R M , 50 ans,
né le à
demeurant

divorcé, retraité de la Marine, nationalité française,

qui déclare le vingt trois novembre mil neuf cent quatre vingt treize à onze heures et quinze minutes: "Je confirme la déclaration de Madame S. Toutefois, je précise que ces flashes m'ont sortis de mon sommeil. J'en ai aperçu quatre dont un très violent, semblable, voir plus intense qu'un flash d'explosion atomique. Je vous parle en connaissance de cause ayant servi dans la Marine à , j'ai eu l'occasion d'assister à plusieurs explosions nucléaires pendant trois ans.

Le vingt trois novembre mil neuf cent quatre vingt treize à onze heures trente

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.

a signé au carnet de déclarations